Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35...

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_020-DE

TERRITOIRE

DCC26-020

OBJET : PROJET DE TERRITOIRE : GOUVERNANCE DE SUIVI

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE

Pour rappel : un projet de territoire est une **démarche volontaire** de la part d'une collectivité, sans cadre légal. Son suivi et son évolution ne sont donc pas encadrés. Il s'avère pourtant indispensable à l'égard de tiers financeurs et pour créer une dynamique de projets.

Le **Projet de territoire « Horizon 2032 »**, adopté par le Conseil communautaire le 31 janvier 2023, comprend dans sa stratégie un axe consacré à sa **gouvernance**. En l'absence de conseil de développement (non obligatoire en-dessous d'un seuil de 50.000 habitants), cette gouvernance doit permettre de répondre à un **besoin d'expression citoyenne et d'association des forces vives** du territoire.

Dans ce cadre, une **commission extra-communautaire** dénommée « **l'Atelier du territoire** » a été créée en 2025, composée de **16 élus du territoire**, à raison d'1 élu municipal par commune, et de **8 citoyens**, désignés et volontaires, habitants le territoire, engagés dans des dynamiques collectives et en prise avec la vie quotidienne des habitants et la vie sociale du territoire. Comme dans toute commission, le rôle des membres de l'Atelier est de proposer, et non pas de se substituer à la représentation élective.

2. BILAN 2025 DE L'ATELIER DU TERRITOIRE

« L'Atelier du territoire » s'est réuni deux fois au cours de l'année 2025 :

- Le 22 avril 2025 à la Canopée à Janzé : première réunion consacrée à la présentation du cadre et à l'expression des motivations et attentes mutuelles (18 participants).
- Le 13 octobre 2025 à la Passerelle à Retiers : deuxième réunion plus interactive qui a conduit les 10 participants à formuler, en équipes, des analyses, avis et commentaires sur trois sujets territoriaux, parmi les six proposés.

2.1. Format et affluence

Le choix d'un format relativement court de deux heures, en début de soirée (18h30-20h30), semble avoir satisfait les membres de cette commission.

On note cependant une moindre participation au deuxième atelier, sans qu'il soit permis d'en déduire des raisons claires.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_020-DE

2.2. Motivations

Les participants, en particulier les citoyens non élus, ont exprimé des attentes et motivations qui correspondent bien aux finalités de l'Atelier :

- pouvoir mieux connaître le territoire, la dynamique d'ensemble, l'approche "systémique" de son projet,
- participer à faire émerger des idées et des pistes d'action fédératives et consensuelles,
- aider à rechercher des besoins non satisfaits ou étudier une thématique particulière (exemple : la santé),
- pouvoir adapter un projet collectif (association, entreprise, établissement…) aux axes du projet de territoire,
- porter un objectif précis (exemple : réfléchir à une offre culturelle spécifique).

2.3. Matière retenue pour alimenter le projet de territoire

Le vieillissement est une grande thématique pour les années à venir, déjà identifiée dans le projet, à travers un « défi » (enjeu important). Beaucoup d'actions sont menées sur le territoire, par des acteurs publics et privés (nouvel hôpital de Janzé opérationnel en 2029, notamment). Mais il faudrait sans doute davantage ancrer ce sujet dans la population générale, communiquer sur les besoins et services présents. Il conviendrait également d'élargir la focale aux problématiques de santé et développer l'approche systémique (connexion avec les enjeux de mobilité, d'habitat). L'objectif serait de faire porter une co-responsabilité à tous les citoyens, à l'égard des personnes âgées et/ou porteuses de handicap, dans une sorte de « grand réseau de solidarité et de bienveillance ».

L'habitat est un sujet important, notamment en lien avec la capacité à recruter et à installer de jeunes professionnels sur le territoire. La crise générale du logement en France et en Bretagne conjuguée à la proximité de la métropole rennaise, en secteur « tendu », a des répercussions concrètes sur le territoire de La Roche aux Fées. La forte baisse de la natalité observée nationalement, et avérée sur le territoire, pourrait s'expliquer en partie par les difficultés matérielles, et notamment de logement, des jeunes couples.

L'agriculture est un thème central pour le territoire, évidemment lié à son identité économique et sociale historique. L'accession au foncier pour les jeunes qui souhaitent s'installer ou reprendre une exploitation apparaît comme la clé de voûte d'une politique adaptée. Le croisement agriculture/questions écologiques est évidemment un nœud gordien qui devra être travaillé dans les prochaines années (politique de l'eau, préservation et développement des linéaires de haies…).

Le territoire prend conscience de son mauvais positionnement au niveau régional concernant l'état de ses écosystèmes, du fait, historiquement, d'un remembrement poussé, qui a eu un impact sur la qualité de l'eau (état dégradé, compactage des sols accélérant le cycle de l'eau et contribuant aux inondations du bassin de la Vilaine) et sur la trame végétale (très lacunaire entre les grands massifs forestiers). Le projet de territoire doit porter un travail de long terme, en dialogue avec le secteur agricole.

Le commerce apparaît à la croisée des chemins : fortement impacté par la digitalisation et la plateformisation, le commerce traditionnel de détail peut s'interroger sur son avenir, d'autant plus que les jeunes générations perdent l'habitude de le fréquenter. Une réflexion sur un plan d'actions engageant collectivités et acteurs privés réunis collectivement serait à initier rapidement au début du prochain mandat. Il en va de la vitalité des centres-villes et de l'âme de nos communes.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_020-DE

Ces grandes pistes devraient permettre de **renforcer la dimension « ménagement du territoire » (bien gérer et prendre soin) du projet**.

3. PROPOSITION POUR L'ANNEE 2026

A l'issue du renouvellement des mandats électifs en mars prochain, les nouveaux élus en responsabilité auront la possibilité de réactiver l'Atelier du territoire suivant une fréquence et un calendrier qui resteront à déterminer.

Suivant le niveau de volonté d'amender/transformer/enrichir le projet de territoire, il pourra être mis en œuvre un cycle de plusieurs ateliers, avec un niveau plus ou moins grand de sollicitation à l'égard des membres.

Par ailleurs, des entretiens individuels avec les membres citoyens engagés pourraient être envisagés, pour prolonger les travaux de l'atelier. En effet, il a été noté un apport particulièrement riche de cette catégorie de membres, complémentaire des propos tenus par les élus. Cette collecte de parole et de réflexion pourrait même être élargie à davantage de personnes représentant les forces vives du territoire.

Ceci étant exposé,

Vu les délibérations du Conseil communautaire :

- *du 31 janvier 2023 (DCC23-001) approuvant le projet de territoire,*
- *du 25 février 2025 (DCC25-008) approuvant la création de la commission extracommunautaire « L'Atelier du territoire » ;*

Il vous est proposé :

- ***D'approuver** le bilan **2025** de « **L'Atelier du territoire** » ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte y afférant.*

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **Adoptée à l'unanimité**

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_020-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel DELIBRE le 17 février 2026, s'est réuni le 3 mars 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Alexis DELSAUT, MME Jeanne LORON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BRIE	M Patrick ROBERT *(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)*
JANZE	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M Pierric MOREL)* M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 3 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 05/03/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 06/03/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance

ESTIF